

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07/12/2017 N°2017/09

L'an deux mille dix-sept, le 07 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/12/2017

Présents : MMES DE BIASI Andrée, PENNEROUX Béatrice, RILBA Christine, ROUILHET Marie-Claude,

MM BERGIA Jean-Marc, GUILLEMET Olivier, MARSAC Alain, MERCI Bernard, MARIUZZO Bernard, PEYRIERES David, UNFER Thomas.

Procurations : MME GEWISS Mathilde à M. MARIUZZO Bernard

Mme DESROUSSEAUX Anne à M. BERGIA Jean-Marc

Absents : MM. BEAUVILLE Jacques, LEVAVASSEUR-MAIGNE Christian, LIVIGNI Gérard, NOVAU Frédéric

MMES FAMIN Isabelle, GRANIER Dominique

Secrétaire de séance : Mme RILBA Christine

Présentation SIVOM SAGe – Projet nouvelle ressource eau potable/ Saubens

JM BERGIA : Je remercie le SIVOM SAGe d'être venu nous présenter le projet « nouvelle ressource d'eau potable » à Saubens. Je laisse la parole à mes confrères Alain BERTRAND, Président du SIVOM SAGe et à Monsieur Jean-Baptiste CASSETTA, Vice-Président, ainsi qu'aux directeurs généraux des services et techniciens du SIVOM SAGe.

Alain BERTRAND : Je suis heureux de présenter un projet qui a émergé il y a longtemps (vers l'année 2004). Le SIVOM PAG l'a porté pendant de nombreuses années et désormais le SAGe s'en est saisi. L'objectif était de mutualiser notre production en eau et de mailler plusieurs usines.

JB CASSETTA : Merci de nous accueillir. On s'était vus il y a 1 an ½ lors d'une réunion de présentation et à l'époque de nombreuses interrogations avaient à juste titre émergé. Les choses ont évolué positivement depuis. Nous nous sommes regroupés à 6 syndicats dans le SAGe. Aujourd'hui il convient donc de reparler de ce que nous avons évoqué. Parmi les questions : pourquoi ne pas aller vers d'autres sources ?

Le projet doit répondre à nos besoins via la mutualisation. Produire de l'eau potable nous reviendra moins cher que de l'acheter. Nous avons besoin de votre soutien pour que ce projet aboutisse. Ce projet est indispensable et d'utilité publique.

C DELAHAYE: je vous présente JP GRAUBY : directeur du pôle Ariège, Cécile MARTINO : chef de projet Saubens et Anne BONNEILH : directrice du développement territorial et évaluation des politiques publiques.

S'agissant des usines actuelles :

- L'usine de production d'eau du SIVOM Saudrune Ariège Garonne : desservant aujourd'hui 6 communes : Cugnaux, Frouzins, Portet sur Garonne, Roques, Seysses et Villeneuve-Tolosane.
- Unité de Jordanis : Problème : l'installation jouxte l'Ariège et il existe des servitudes par rapport aux « voies navigables de France » - institution pas facile à bouger-. Elle est située en zone inondable donc la possibilité d'augmenter la capacité de cette usine est difficile à envisager.

Le Sivom a aussi la commune d'Eaunes dans son périmètre (350 000 m³ par an alimentés par Muret)

La Ville de Muret a aussi exprimé la volonté de réfléchir sur une production commune. Le besoin étant de 5000 m³ supplémentaires jour, de plus les installations de Muret sont vieillissantes et dans un espace contraint. Le SIVOM SAGe s'est rapproché de Muret. L'objectif in fine étant de rapprocher l'usine de Roques, celle de Muret et la future usine de Saubens. Il s'agirait donc de créer une usine de 20 000 m³ jour avec prise d'eau en Garonne et un château d'eau car il faut des relais. En effet, on sait qu'à terme la ressource du lac qui sert de relais pour alimenter l'usine de la Saudrune (Roques) quand le canal est au chômage va être insuffisante. Or on ne peut pas mélanger deux eaux dans l'état actuel, seul le choix de modes de traitement harmonisés pourrait éviter cet écueil.

Il y a également la question financière : acheter au SMEA de l'eau nous coûte 0.56 € le m³ ; c'est deux fois plus cher que si on la produit ! Et si on ne construit pas d'usine nouvelle il faudra renforcer les châteaux d'eau existants, ce qui représente également un coût important.

Le plus grand bénéficiaire de ce projet est bien Saubens. Le but est de maintenir un prix de l'eau modéré.

JP GRAUBY : On rencontre un problème d'eau ici quand il fait vraiment chaud, notamment quand la commune de Saubens puise l'eau dans le puis pour arroser le terrain de foot. On met alors en place une solution temporaire : récupérer l'eau d'Eaunes. Cela fait plusieurs années que l'on ne passe pas loin de la coupure.

Le SMEA, réalimentant Lacroix falgarde, appelle alors régulièrement pour savoir ce qui se passe.

Nous avons mené une étude comparative, pour répondre à la question : combien coûterait un investissement sur Saubens et combien coûterait l'eau sur le territoire ? En l'état, l'investissement augmenterait de 20 cts le coût de l'eau. Alors qu'avec l'usine, on se situe entre 0.38 et 0.48 le m³.

Au coût de production de l'eau, il faut ajouter 20% de coût de lavage. Puis 20% de perte sur le réseau avant l'arrivée au robinet. Il est donc essentiel de maîtriser le coût à la production. Avec l'usine actuelle de Roques, le coût de revient est de 0.36 €.

Et les subventions permettront également de réduire le coût de l'investissement (on rencontre agence Adour Garonne prochainement).

A noter qu'une usine produit de 14 000 m³ par jour à 20 000m³ par jour.

T UNFER : Vous annoncez 0.36 € sur l'usine Roques alors qu'avec la nouvelle usine on serait entre 0.38 € et 0.48 € ?

C DELAHAYE : Cela implique le coût de l'investissement et c'est hors subvention.

JB CASSETTA : Nous avons procédé à une très légère augmentation de la facturation au m³ l'année dernière au cas où on n'ait pas de subvention.

C DELAHAYE : Le coût d'investissement n'est pas proportionnel à la surface du bâti. Certaines surfaces sont mutualisées. Là je dis entre 0.38 et 0.48 car je n'ai pas le plan de financement définitif. Dès que je l'aurai nous l'écrirons.

Les écarts de prix dépendent du volume d'eau que l'on produit.

A. BERTRAND : Le projet Saubens est regardé avec attention par l'agence Adour Garonne car il concerne toute une zone.

A. MARSAC : La hausse des consommations d'eau implique en effet que l'on s'interroge sur les moyens de répondre à la demande.

J'ai besoin du diagnostic préalable pour pouvoir me prononcer. Sur l'idée du maillage j'adhère. J'aimerais avoir une journée type et voir en termes de production : est-on juste ? Pas juste ? Comment cela se passe quand il fait chaud ? Pourrait-on faire varier le prix des consommations en fonction des territoires ou par un système de tranches ?

C DELAHAYE : On ne peut pas faire varier le prix en fonction des consommations, ce n'est pas réglementaire.

A. MARSAC : Quelles sont les conditions générales de vente ? Comment en informez-vous les administrés ?

JB CASSETTA : Nous allons bien sûr informer les administrés via un courrier joint à la facture. Nous sommes un service public.

C DELAHAYE : Les conditions générales de vente ne changent pas : on est capable de vous fournir régulièrement en eau potable.

A. MARSAC : Ça c'est une mission de service public.

C DELAHAYE : La loi Warsmann de 2011 prévoit que le règlement est transmis sur la facture de chaque abonné dès changement. Tous les types de communications aux abonnés sont proposés. Pour l'accès au service, le projet ne change rien. Mieux : il y a la possibilité d'être facturé 2 fois par an au réel.

Pour information, 34% des abonnés sont mensualisés.

Alain MARSAC : Je reviens sur le diagnostic, les études.

JB CASSETTA : Le diagnostic vous a été présenté lorsqu'on est venus l'année dernière.

A MARSAC : Il a été repris à l'identique ?

C DELAHAYE : Pour pouvoir étudier le besoin de 160 000 habitants on fait obligatoirement un schéma directeur en amont. Le but n'était pas de présenter ce schéma directeur, assez complexe et très technique.

Le diagnostic a été fait et les études comparatives ont été faites. Le cabinet Aragon doit simplement réajuster l'ensemble des diagnostics (PAG/ Saudrune).

Sur les courbes ; la production est élevée en mai, juin, septembre et octobre, rarement en août. Une usine ne peut pas produire 24h/24 (4 h de repos/ Nettoyage). Pour être dynamique, l'ensemble des réservoirs doit être en équilibre.

A MARSAC : Je ne m'oppose pas à l'utilisation des réseaux. Nous manquons d'éléments pour avoir un avis élaboré.

JB CASSETTA : Depuis que l'on s'est retrouvés on a fait des économies au regard du projet initial : le coût est passé de 42 millions à 32 millions. On ne construit plus le château d'eau sur Eaunes.

JM BERGIA : Je suis heureux qu'on ait ce débat et je vais laisser à Mesdames BONEILLE et MARTINO le soin de se présenter. Par l'intermédiaire d'Alain je suis preneur d'éléments de langage qui nous ont permis d'engager ce projet-là. Merci pour ces réponses précises. Le diagnostic a bien été réalisé et il serait intéressant de le communiquer.

C MARTINO : Le but était de vous montrer la méthodologie qui nous avait amené jusqu'ici. Le site choisi par le SIVOM PAG répond-il toujours aux nouveaux besoins et au nouveau contexte ?

NDLR : Voir le document « Projet nouvelle ressource eau potable Saubens ».

(Page 2/7) Les prérequis sont rassemblés : notamment l'unité à proximité de la ressource et l'altimétrie.

C'est comme ça qu'on a conforté le choix du lieu et qu'on a lancé 2 expertises :

1/technique (Aragon) : dimensionnement ouvrages, emprises.

2/environnementale et réglementaire (Dekra) : démarrée il y a plusieurs mois. Il s'agissait de recenser la faune et la flore sur le site. C'est un document réglementaire soumis à l'avis des autorités de l'Etat.

Les observations des usagers de la commune ont de plus été intégrées pour faire évoluer le projet dans le bon sens (cf p2).

Nouveau projet : unité de stockage (nécessaire), couverte par des bâches enterrées ou semi-enterrées.

De plus, l'aspect architectural est à traiter dans un ensemble paysager.

Un effort a été mis dans le choix du process : les élus ayant souhaité au moins le même niveau de qualité d'eau qu'à Roques (avec le système de l'ultra filtration).

JM BERGIA : On va chercher un haut niveau de qualité qu'on n'a pas l'habitude d'avoir au quotidien.

B PENNEROUX : Comment sont traités les résidus ?

A BONNEILH : Il y en a à différents stades. *NDLR : l'ensemble du process de traitement est décrit (p4/7 – b)*

B PENNEROUX : Que deviennent les déchets éliminés à chaque étape ?

A BONNEILH : Ils sont concentrés dans un silo épaisseur, pour les plus gros on déshydrate pour avoir un produit compact. Ils sont ensuite évacués vers centre d'infiltration ou compost. Il s'agit essentiellement de minéraux, inodores.

(p5/7) Le projet représente 23 millions de dépenses contre 19 215 000 auparavant mais avec une capacité augmentée de 14 000 m³.

MC ROUILHET : Il y a une facture de 1 302 000 € à payer par Muret ?

C DELAHAYE : C'est nous.

MC ROUILHET : L'eau leur sera refacturée ?

C DELAHAYE : L'interconnexion sur Muret est à la charge de Muret.

D PEYRIERES : Le but du jeu est dans un 1^{er} temps d'être autonome et de ne pas avoir à acheter de l'eau au SMEA. Le projet est dimensionné pour durer combien de temps ?

C DELAHAYE : Il prend en compte les évolutions sur le secteur jusqu'en 2030.

D PEYRIERES : Il n'y a pas d'autre point possible ?

JB CASSETTA : Il s'agit d'un point central et en état.

D PEYRIERES : C'est l'usine de Saubens qu'il faudra recalibrer en cas de sous production ?

C DELAHAYE : Il reste Muret. Quoi que mal située – en zone inondable et urbanisée donc il n'y a plus d'espace pour l'extension.

A MARSAC : On ne veut pas un tableau de chiffres mais un power point pour présenter le projet aux habitants.

JM BERGIA : Une communication est à faire début janvier. Créneau calé le 8 janvier 2018 à 20h30.

C. MARTINO : Voir le planning pages 6 et 7 ; la concertation des habitants se fera en effet via une réunion publique (8 janvier) puis un registre sera tenu à la disposition du public pour que les riverains puissent présenter leurs observations. De plus, une communication sera faite sur tous les supports pour indiquer cette procédure aux riverains.

T.UNFER : Concernant la prise d'eau de 11 000 m³ par heure : On est sûrs de pouvoir pomper cette quantité d'eau lors de l'étiage ?

C MARTINO : Les études en cours doivent permettre de le vérifier.

JB CASSETTA : Ces études se basent sur les débits relevés quotidiennement depuis 6 mois.

JM BERGIA : Cela permettra en effet de savoir si la fosse de captage de Saubens tiendrait le coup à l'étiage. Le cabinet Aragon y a travaillé et est en train d'y répondre. Rendez-vous donc le 8 janvier r la réunion publique.

Approbation des CR 24/10 et 31/10

Monsieur le Maire soumet aux voies les comptes rendus des conseils municipaux des 24 et 31 octobre. L'assemblée délibérante les approuve à l'unanimité.

N°2017/47 Avis sur le projet de l'entreprise CHIMEREC SOCODELI

L'enquête publique concernant la demande d'exploitation d'une installation de tri et de transit de déchets industriels déposée par la société CHIMEREC se tenait du 16 octobre 2017 au 16 novembre 2017. A ce titre, un avis d'enquête publique a été affiché en Mairie et un dossier a été tenu à la disposition du public.

Etant donné les délibérations prises par les communes de Roques et de Muret, il a semblé opportun à l'équipe municipale de se positionner également sur ce projet.

JM BERGIA : 2 communes ont pris des délibérations pour se positionner à l'encontre de ce projet. CHIMEREC passe d'une exploitation de produits non dangereux à des produits dangereux. Notamment l'amiante ; celle-ci n'est pas dangereuse si elle est bien confinée mais si elle est exposée à un feu c'est différent ! Est-on prêts à avoir des poussières d'amiante dans son jardin ? Je m'interroge sur le développement d'une activité de transit dans une zone où le volume de population est conséquent. Le site est très proche des habitations des communes de Roques, Muret et de Saubens. L'étude d'impact a été faite sur la rive gauche mais pas sur la droite ! Saubens n'apparaît pas sur le plan. Or les habitants de Saubens sont à 800 mètres, l'école à 1.4 kms.

MC ROUILHET : Pourquoi est-on informés de ce projet après l'enquête publique ?

JM BERGIA : J'ai eu le dossier sur mon bureau et à ce moment-là j'avais également à gérer de nombreux dossiers importants et sensibles comme le dossier d'enquête publique sur les berges. J'ai analysé le dossier d'enquête aux vues de la notice explicative de l'ARS. Etant donné les avis favorables des différents organismes d'état je n'ai pas vu le danger. Toutefois, on peut encore être entendus même hors délais.

B MARIUZZO : Quand on ouvre le dossier au départ on a l'impression qu'on n'est pas impactés alors qu'on est sous les vents dominants. Désormais il a été décidé que l'information des enquêtes publiques en cours serait diffusée dans la newsletter.

O GUILLEMET : Quelle valeur a notre avis ?

JM BERGIA : C'est un avis, qui est analysé par le commissaire enquêteur au même titre que les autres pour faire son rapport et donner un avis définitif.

A MARSAC : Je suis défavorable à la tournure de la délibération.

JM BERGIA : On peut la tourner autrement.

A MARSAC : De plus on va s'opposer à l'Etat qui a donné des avis favorables.

JM BERGIA : Ce sont des services spécialisés de l'Etat qui ont donné leur avis sur des domaines spécifiques.

O GUILLEMET : On va soumettre nos remarques et si on a des réponses bétons on ne pourra qu'accepter.

JM BERGIA : L'état prendra sa décision en son âme et conscience.

A MARSAC : Je ne pense pas que ce soit soumis au contrôle de légalité.

B MARIUZZO : C'est une entreprise qui n'est pas un service d'état et qui a pour objectif de faire du profit. Je comprends que tu sois gêné que l'on s'oppose aux avis de l'état. CHIMEREC avait oublié Saubens dans son dossier cela n'augure rien de bon. Que je m'oppose au nom du principe de précaution je ne vois pas le problème.

T UNFER : les déchets c'est notre société qui les produit et il faut les traiter. Je ne suis pas contre sur le principe. Mais Chimerec est une entreprise qui sent le soufre ! L'angle d'attaque on l'a dans le dossier, notre commune n'ayant pas été prise en compte. Je n'ai aucun scrupule à voter contre ce projet.

C RILBA : L'entreprise projetée de s'installer sur un terrain déjà pas propre.

JM BERGIA : Tout à fait mais actuellement l'usine traite des produits non dangereux et on parle d'une extension avec des produits dangereux.

Voir page 12 « cadre du projet » : l'école de Saubens a été oubliée ! L'étude d'impact est très partielle. Idem page 13 du site « environnement du site », il manque les sangliers.

C RILBA : Muret a des zones plus adaptées quand on va vers le sud.

JM BERGIA : Pourquoi ne pas investir à Carcassonne là où il y avait déjà une usine ?

C RILBA : Cela s'explique en termes de transports.

D PEYRIERES : « environnement : activités agricoles peu présentes ! »

JM BERGIA : Donc on prend une délibération reprenant les arguments que l'on vient d'évoquer.

Le dossier d'enquête publique appelle donc plusieurs réserves de la part de l'assemblée délibérante :

- La dangerosité de certains produits stockés ou transitant par l'installation, notamment l'amiante (manque de précisions sur le confinement de cette dernière en cas d'incendie de la structure ou d'évènement de type tempête).
- L'étude d'impact ne fait pas état de la commune de Saubens située rive droite de la Garonne et pourtant contiguë au projet. Aussi, la proximité immédiate de la commune de Saubens laisse clairement apparaître que les premières habitations sont à 800 mètres de cette dernière, celle-ci semblant oubliées du dossier d'enquête. En particulier, l'école de Saubens, équipement le plus proche du projet (situé à seulement 1.4 kms soit encore plus proche que la première école de

Seysse ou la crèche de Muret), ne figure pas dans la liste des Etablissements recevant du public objets de l'étude d'impact (confer page 12 du résumé non technique « cadre du projet »)

- L'étude concernant l'environnement du site -page 13 du résumé non technique- est aussi incomplète:
 - 1/ Les impacts sur le milieu naturel ne sont appréciés que sur la commune de Muret malgré la proximité de Saubens évoquée ci-dessus. La seule espèce recensée est le lézard des murailles. Or nous constatons que de nombreux sangliers vivent dans cette zone et sont amenés à traverser quotidiennement le fleuve Garonne par l'intermédiaire d'une trame verte pour venir s'alimenter sur la commune de Saubens.
 - 2/ Il est indiqué que « les activités agricoles sont peu présentes sur le secteur » alors que les premiers champs saubenois se situent à seulement 500 mètres et représentent une superficie de plusieurs dizaines d'hectares.
- Insertion paysagère du projet et impacts sur milieux naturels : Il est indiqué que les rejets sont maîtrisés « pas susceptibles d'induire la modification des paramètres abiotiques ». Quelle est leur nature ?
- Impact sur l'air et le climat : « L'exploitation sera à l'origine de rejets à l'atmosphère » Pourquoi l'étude de dispersion n'a été réalisée que pour les matières organiques alors que le site va aussi recycler d'autres types de matières, notamment de l'amiante et des halogénés ? Est-on certain d'une dispersion identique, dans les mêmes limites (caractéristiques des particules certainement différentes/volatilité...) et quel impact pour les populations et les écosystèmes ?
- Les nuisances sonores occasionnées par l'exploitation ne sont pas clairement analysées en particulier pour les phases de broyage.
- Risques/ Analyse des risques. Concernant les déchets toxiques : solvants halogénés « Sur la base des évaluationsil ressort que les élémentsinduisent des effets létaux en dehors des limites du périmètre ICPE de l'établissement ». De plus, quid de l'impact des dispersions notamment pour les zones sous le vent (vent dominant Nord-Ouest impactant Saubens/Roquettes) ?

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- DE DONNER un avis défavorable au projet de l'entreprise CHIMEREC SOCODELI.

La commission communication réfléchira à transmettre les enquêtes publiques concernant Saubens dans la newsletter.

N°2017/48 Inscriptions en dépenses avant vote BP 2018

En vertu des articles L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire peut jusqu'à l'obtention du budget et sur l'autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (section d'investissement).

Il est donc proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal 2018.

Constatant que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2017 s'élevaient à

2 812 862.61 €, la quote-part de ces crédits représente donc : $2\,812\,862.61 \text{ €} \times 25\% = 703\,215.65 \text{ €}$.

D PEYRIERES : On vous demande une autorisation de paiement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Répartis comme suit :

Chapitre	Article	OPE	Intitulé	RESTE A PAYER EN 2017 (provision avant vote BP 2018)
23	2315	107	Renforcement berges de Garonne	150 000.00 €
20	202	154	PLU	21 800.00 €
21	2184	155	Voirie fonds de concours	113 785.70 €
21	2184	159	Infrastructure et services	30 000.00 €
21	2184	160	Supports de communication	3 600.00 €
21	2184	162	Illuminations de Noël	1 257.00 €
21	2135	163	Maison des aînés	25 000.00 €
21	21312	164	Réaménagement/ Extension cantine	46 000.00 €
21	2135	167	Mise en accessibilité ERP	20 000.00 €
22	2221	169	Créations paysagères	17 000.00 €
21	2135	171	Aménagement et mobilier jeunesse	2 160.00 €
21	2135	167	Mises aux normes groupe scolaire	37 056.00 €
				467 658.70 €

N°2017/49 travaux d'aménagement du rond-point des chasseurs

Conformément aux crédits votés au BP 2017, un aménagement paysager est prévu sur le rond-point des chasseurs.

Pour ce faire et suite à une étude menée par la commission cadre de vie, une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises du secteur.

Le coût prévisionnel HT de ces travaux est de 5000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter toute subvention possible sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement paysager du rond-point des chasseurs, pour un coût HT de 5000 € soit 6000 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention utile sur ce projet.

N°2017/50 broyeur d'accotement

L'actuel broyeur n'étant pas adapté à la tonte des fossés, il nécessite 2 passages pour un résultat très imparfait.

Il est donc proposé de conserver ce broyeur pour les broussailles et d'acquérir un nouveau broyeur, adapté aux accotements et qui permettra de réduire de moitié le nombre de passages.

Le devis proposé par la société LAVAIL s'élève à 6 900 € HT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter toute subvention utile concernant cette acquisition.

JM BERGIA : Celui qu'on a à l'heure actuelle fonctionne avec des marteaux non adaptés pour l'herbe. Le nouveau bénéficie de lames de coupes. Le devis de la société Lavail est l'un des plus intéressants : 6900 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition d'un broyeur d'accotement, pour un coût HT de 6 900 € soit 8 280 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention utile à cette fin.

N°2017/51 Construction d'une maison des aînés

Pour rappel, le projet de construction d'une maison des aînés a été approuvé par délibération du 26/11/2015, avec une aide sollicitée auprès du conseil départemental (20% du montant HT).

Puis, conformément à la délibération du 05 septembre 2017, une aide a été sollicitée auprès de la CARSAT.

Ledit organisme a subventionné la commune à hauteur de 20% du montant HT des travaux (49 277 €).

En prévision de nouvelles demandes de subventions, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à solliciter tous organismes pour aider la commune dans la concrétisation de ce projet.

JM BERGIA : L'aide de la CARSAT a été obtenue aux termes d'une année et demi de travail d'Andrée en collaboration avec eux. Le Conseil Départemental et le Conseil Régional sont aussi susceptibles de nous aider sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention utile au projet de construction d'une maison des aînés.

N°2017/52 Indemnité sonneur de cloches

Le Maire précise que le sonneur de cloches, Monsieur Jacques ZAMBON, perçoit de la commune une indemnité annuelle pour son service qui englobe entre autre les sonneries lors des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.

Cette indemnité avait été fixée pour l'exercice 2016 à 701.20 €.

Le Maire propose de maintenir cette indemnité au même montant pour l'exercice 2017.

Il est rappelé que le service est entièrement gratuit pour les administrés, pour toutes les cérémonies (mariage, enterrement et cérémonies diverses).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Thomas UNFER):

- **FIXE** l'indemnité du sonneur de cloches versée à Monsieur ZAMBON Jacques pour l'exercice 2017 à 701.20 €.
- **DEMANDE** au Maire de procéder au paiement de cette indemnité lors des salaires du mois de janvier 2018.

N°2017/53 Vente parcelle communale AO0057

Le Maire rappelle la demande d'acheter une partie des espaces verts communaux, pour y construire un cabinet médical (dentiste, docteurs spécialisés, infirmiers...), des personnes ci-après :

- ✓ Mme FIQUET Jessie
- ✓ Mme PINCHARD Sophie
- ✓ M. OULES Stéphane
- ✓ Mme BERNARD Nolwenn
- ✓ M. NARDON Alexandre
- ✓ Mme GRIMBULHER Christèle
- ✓ M. SOULARD Jean-Pierre

Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre aux personnes ci-dessus désignées -ou toute société qui pourrait s'y substituer et dont ils seraient membres-, la parcelle cadastrée AO0057 classée en zone urbanisée du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

L'estimation de cette vente se calcule de la manière suivante :

- Superficie du terrain : 1151 m².
- Prix du m² 110 € HT (Estimatif domaines)
- ⇒ coût total de 110 000 € HT.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette vente et sur les frais de géomètre qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre la parcelle n°AO0057 classée en zone UCd pour un montant de 110 000 € HT soit 1151 m² x 95.56 € HT le m², aux personnes visées ci-dessus ou toute société qui pourrait s'y substituer et dont ils seraient membres.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents inhérents à cette opération.

N°2017/54 Acquisition parcelle AP0132

Le Maire indique à l'assemblée délibérante que la parcelle AP0132 est en vente (parcelle située à l'entrée du chemin de Laborie).

La commune serait intéressée pour l'acquérir; cela permettrait d'y réaliser des aménagements pour améliorer la visibilité des conducteurs.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de l'acquisition du terrain ci-dessus représenté, situé sur la parcelle AP0132.
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget communal 2018.
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes démarches nécessaires pour formaliser le classement et notamment pour contacter le notaire en vue de l'acquisition de la voirie et des réseaux.

Jardins partagés

Le projet est présenté par Marie-Claude ROUILHET (confer le dossier « création d'un jardin partagé » préparé par Mathilde GEWISS).

C RILBA : Le matériel de jardinage est-il fourni ?

MC ROUILHET : Non. Chacun amène son propre matériel.

QUESTIONS DIVERSES

Nouvelle ligne Tisseo à partir du 08 janvier 2018

JM BERGIA : Une ligne de bus Tisseo prendra le relais du Tamtam à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour Saubens il s'agira de la ligne 317 avec plusieurs passages par jour, sans système de réservation. A terme il y aura 5 arrêts sur la commune.

La communication va être réalisée par le Muretain agglomération, dans les Boîtes aux lettres à partir de la mi-décembre. A partir de là on pourra faire prendre le relais via la newsletter le panneau lumineux. A déplorer : aucun passage le samedi. Les responsables des transports se sont basés sur l'utilisation actuelle du tam tam par les saubenois, or ce n'est pas le même fonctionnement !

Premier café citoyen le 8 décembre à 20h

JM BERGIA : Je vous invite à venir nombreux !

Piste BMX terrain du verger

MC ROUILHET : La piste a été inaugurée et les jeunes sont très contents. On remercie les gens qui nous ont donné de la terre pour réaliser ce projet. On n'a eu qu'à payer la pelle et à mettre en place un panneau d'affichage avec la réglementation.

JM BERGIA : La piste fait 230 mètres !

Cabine à livres

MC ROUILHET : Celle-ci sera bientôt en fonction.

FIN DE SEANCE : 23h